

RENCONTRE LE 15 MAI 2017 avec la CAPB

**LES MOULINS ET LES SEUILS :**

**UN POTENTIEL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**



**Union des Producteurs d'Électricité du bassin  
de l'Adour**

c/o M. Didier FAUT

Résidence Belardi Etcheak, Appart 14

Chemin Intharteark

64480 USTARITZ

Tél. 06 79 22 21 88



**IBAI-ERREKAK**

**HEMEN, Résidence Alliance, Zone Jorlis, 64600  
ANGLET**

**Tel : 05.59.52.56.02 ; Fax : 08.71.72.56.08 ;**

<http://www.ibai-errekak.fr>

[ibai.errekak@yahoo.fr](mailto:ibai.errekak@yahoo.fr)



**France Hydro Electricité**

66, rue de la boëtie

75008 PARIS Cedex

<http://www.france-hydro-electricite.fr/>

[francehydro@france-hydro-electricite.fr](mailto:francehydro@france-hydro-electricite.fr)



## Fédération EAF

71 Avenue Victor Hugo

75116 PARIS

Tél. : 01.58.44.20.35 ; Fax : 01.58.44.20.34

<http://www.federation-eaf.org>

[info@federation-eaf.org](mailto:info@federation-eaf.org)



## Association des Amis des Moulins Ardatza-Arroudet

Maison pour tous

64310 Saint Pée sur Nivelle

Tél. : 05 59 54 19 49 ; Fax : 05 59 84 94 35

<http://ardatzaarroudet.asso.fr>

[ardatza@ardatzaarroudet.asso.fr](mailto:ardatza@ardatzaarroudet.asso.fr)



SYNDICAT DE DÉFENSE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DE L'EAU

n° W 641005508

Siège social : Moulin de Bergouey 64270 Bergouey Viellenave s/Bidouze Tél. 05 59 29 59 86 E.mail : sdohe.bureau@gmail.com

### 1 - Le cadre législatif

Une directive européenne de 2001 impose à la France de produire au moins 21 % de son électricité avec des énergies renouvelables. Aujourd'hui, seuls 15 % répondent à cette exigence, avec une prédominance importante de l'électricité d'origine hydraulique. La directive considère que la production de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables contribue à la protection de l'environnement (pas de risques de traitement de déchets radioactifs...) et au développement durable, qu'elle est au premier rang des priorités européennes. En ce sens, le Grenelle de l'environnement allait plus loin en portant l'objectif à de 21 % à 23% de l'électricité d'origine renouvelable. Ainsi, Une Convention pour le développement pour une Hydroélectricité durable fut signée en juin 2010 avec l'Etat et les associations de défense et de protection de l'environnement. Celle-ci prévoyait une augmentation de 3 TWH de la production Hydroélectrique d'ici 2020.

L'activité hydroélectrique est un service public : art. 1 de la loi du 10.02.2000 : « *Le service public de l'électricité a pour objet de garantir l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble*

*du territoire national, dans le respect de l'intérêt général. Dans le cadre de la politique énergétique, il contribue à l'indépendance et à la sécurité d'approvisionnement, à la qualité de l'air et à la lutte contre l'effet de serre, à la gestion optimale et au développement des ressources nationales, à la maîtrise de la demande d'énergie, à la compétitivité de l'activité économique et à la maîtrise des choix technologiques d'avenir, comme à l'utilisation rationnelle de l'énergie.(...) »*

## **2 - Les bienfaits de la petite hydroélectricité**

- De nombreuses microcentrales ont été créées dans d'anciens moulins, ce qui a permis de préserver une partie du patrimoine culturel du territoire. Sans cette activité, beaucoup de ces témoins du passé seraient aujourd'hui à l'abandon.
- Les barrages participent au cycle de reproduction pour la préservation des populations autochtones. Ils peuvent également éviter une pandémie apportée par des poissons migrateurs transitant dans le bassin versant (SHV et NHI).  
Rappel : le bassin versant des Nives dispose d'un agrément sanitaire européen où tout poisson rentrant dans la zone doit posséder un suivi sanitaire ou une mise en quarantaine.
- Le barrage et les canaux durant les crues en hiver et l'étiage en été, sont des refuges pour les espèces piscicoles. Les biefs servent de réservoirs halieutiques (ils ne sont pas soumis à la violence des crues).
- Les plans d'eau créés par les retenues procurent en général d'excellentes zones de frai et ont permis de développer des zones de pêche. Du reste, dans un esprit de bonne cohabitation, la très grande majorité des riverains cèdent leurs droits de pêche aux APPMA. Par leur beauté visuelle, ils présentent aussi un intérêt touristique considérable.
- Les installations en activité permettent de réguler les débits en aval au moment des crues et donc limitent les inondations.
- L'activité hydroélectrique permet de soulager les cours d'eau des nombreux déchets que les dégrilleurs collectent.
- l'hydroélectricité produit une énergie décentralisée et consommée sur place. Elle limite les importations d'énergie et évite de créer de nouvelles lignes de transport avec les problèmes environnementaux et paysagers qui en suivent. Le Pays Basque et le sud des Landes sont en déficit en termes de production d'électricité par rapport à leur consommation. Ce déficit pourrait être réduit s'il y avait une production locale plus importante.
- Il s'agit d'une énergie non polluante, grâce à laquelle il y a moins de rejets de CO<sub>2</sub> et de gaz à effets de serre.
- L'hydroélectricité est une énergie renouvelable utilisant le cycle naturel des précipitations.
- Le Pays Basque est une région sismique, de ce fait, la seule énergie pouvant être produite en

quantité conséquente et sans risque, reste celle des petites centrales hydroélectriques (PCH) au fil de l'eau.

-La présence d'une microcentrale sur une Commune lui permet de percevoir des taxes professionnelles et foncières. Les centrales privées sont aussi des entreprises comme les autres générant 1 à 2 emplois directs par site. En outre, chaque année, toutes ces entreprises doivent réaliser des travaux d'entretien pour lesquels elles sollicitent l'intervention des artisans locaux (maçonnerie, mécanique, forge, électricité industrielle, entretien espaces verts, menuiseries, plomberie, peinture...). Elles s'acquittent des charges sociales, de la redevance piscicole à la fédération de pêche (ou dans certains cas un programme de ré-alevinage annuel), d'une redevance à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, produisent de la T.V.A...